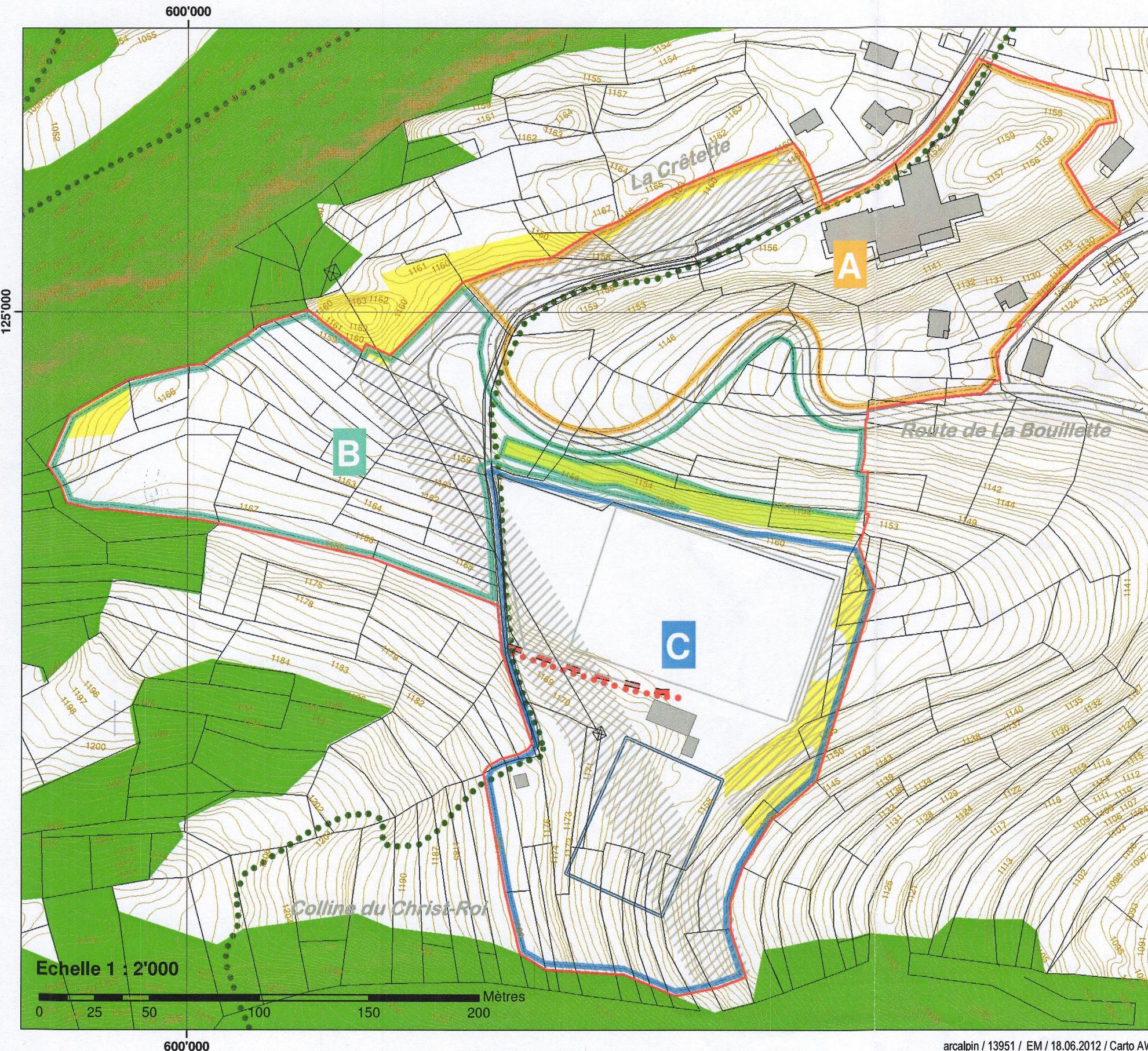




Zone à aménager " Les Ourzos "
Croquis accompagnant le cahier des charges

OU



Légende

- Périmètre de la zone à aménager OU
- Limite de parcelles
- /// Surface libre de construction
- Implantation imposée (terrain d'entraînement de football)
- Bâtiment
- Secteur A
- Secteur B
- Secteur C
- Milieux dignes de protection selon annexe 1 OPN
- Chemin pédestre homologué
- Cheminement piéton à aménager
- Route existante
- Route à créer/améliorer

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 19 novembre 2008.

Droit de sceau: Fr. 200.—

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



A titre indicatif

■ Bosquet

■ Limite de forêt selon décision du SFP mai 2012

Approbation par l'Assemblée primaire

Lens, le 10.12.2007

Le Président



Le Secrétaire



Homologation par le Conseil d'Etat

Sion, le 19 novembre 2008

